

BUDGET 2021

EDITO

Chère Vitryenne, cher Vitryen,

Le Budget Primitif 2021, qui a été voté à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, réuni en visio conférence le vendredi 9 avril 2021, est à la hauteur des enjeux que nous avons partagés dans notre projet électoral en mars 2020.

Il est le fruit d'un travail de préparation, rigoureux et responsable, recensant les propositions des commissions communales et de nos responsables des services municipaux. Ce dialogue permanent a été mené depuis février 2021, sous la houlette de notre première Adjointe Catherine Vésiez, chargée des finances, avec l'appui du service financier de la commune.

Le Débat d'Orientation Budgétaire exposé en séance du Conseil municipal du vendredi 19 mars 2021 a une fonction importante et permet de toute évidence de mettre en œuvre nos politiques municipales, d'y apporter certaines modifications, en respect des engagements et différents Adjointes et Chefs de service.

Le budget est l'acte fondateur de l'action municipale, avec un regard attentif et visionnaire des prochaines années.

Cordialement

Le Maire,
Pierre GEORGET





Prévention, sécurité et aménagement du territoire

4.38%

Sécurité des bâtiments, fonctionnement de la police municipale Défense contre l'incendie.

Nouvelles technologies et sport

6.02%

Manifestations sportives : courses pédestres et cycliste, fête du sport, sport dans les quartiers et stages sportifs. Fonctionnement informatique et déploiement des Chromebook dans les écoles.



Gestion du patrimoine, développement durable

39.40%

Investissement : éclairage public à LED, Huisseries, sécurisation des abords de l'école Jean Jaurès, démolition de vieux bâtiments, camion benne. Fonctionnement des bâtiments communaux (chauffage, électricité, eau, personnel technique et de voiries, petits travaux), concours des maisons illuminées et fleuries.



Total général des dépenses du Budget Primitif
6 126 878,32€ (*)
 composé :
 des dépenses de fonctionnement
4 750 721,59€
 des dépenses d'investissement
1 376 156,73€

Promotion de la ville, citoyenneté

2.33%

Cérémonies patriotiques, promotion de la ville, Conseil des jeunes, communication, festivités de Noël, fête de la musique...

Administration générale, cohésion sociale

11.78%

Gestion rigoureuse du budget de fonctionnement et d'investissement, suivi des carrières du personnel communal, maîtrise de l'endettement. Le partenariat avec le CCAS et les associations caritatives de notre commune permet de mener à bien des actions solidaires et d'entr'aides.



Festivités locales, liens intergénérationnels

0.71%

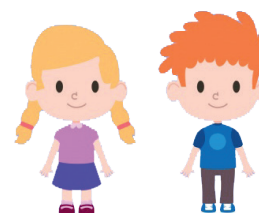
Voyage et colis de Noël des aînés, cadeaux de la fête des mères, Saint Hubert, téléthon et réceptions.



Vie scolaire, jeunesse et culture

35.39%

Accueils de loisirs, classes de découverte, colonie, Fonctionnement : structure de petite enfance Jacques Brel, médiathèque, restaurant municipal, spectacles et fournitures scolaires.



Fonctionnement

Dotation de services de l'Etat et participations d'organismes publics
1 404 860€

Impôts et taxes (impôts locaux)
2 182 052€

Produits des services municipaux (régies restauration, multi accueil, médiathèque)
288 460€

Produits de gestion courante (loyers, fermages...)
200 000€

Résultat d'exploitation antérieure reporté
 Autres produits
1 668 832.87€

Investissement

Recettes
1 376 156.73€
 Autofinancement, subventions, fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée...

(*) L'ensemble de ces dépenses est présenté par familles de dépenses, toutes charges comprises.



UN BUDGET FIDÈLE AU PROGRAMME ÉLECTORAL ...

CHANGEMENT DE CALCUL de la taxe du foncier bâti

Chères Vitryennes, Chers Vitryens,

La loi de finances pour 2020 supprime intégralement la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. **La commune ne percevra plus la taxe d'habitation à partir de 2021.**

A titre de compensation, l'Etat a prévu de verser la taxe du foncier bâti du département à la commune. **Le taux du Pas-de-Calais s'élève à 22,26%.**

Concrètement, sur les futurs avis d'imposition à recevoir cette année, les taux 2020 figureront en rappel et les taux 2021 se décomposeront comme suit :

NOUVEAU MODE DE CALCUL

- Taux communal de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties = taux départemental 2020 : 22,6% + taux communal 2020 : **23,44% sans augmentation depuis 2009** soit un total de **45,70%**.
- Taxe foncière (non bâti) taux communal = 61,96% (**inchangé depuis 2009**).

① Patrimoine moins énergivore et encore mieux entretenu.

- Renouvellement éclairage public : 281 500€ subvention FDE : 32 480€
- Remplacement huisseries et accessibilité des bâtiments communaux: 265 800€
- Remplacement de 12 chaudières basse consommation à la Gendarmerie : 20 000€
- Ecole Jean Jaurès : rénovation énergétique.

② Notre environnement, une préoccupation permanente.

- Remplacement du véhicule utilitaire électrique type Kangoo et implantation bornes de charge rapide pour véhicules électriques en centre ville 30 800€
- Marais : réaménagement écologique 2^{ème} phase (sécurisation) : 13 000€.

③ Soutenir notre tissu commercial.

- Mise en place d'un tarif attractif dans le cadre de la redynamisation du marché : 12€ annuels
- Modernisation et mise aux normes du Centre de Surveillance Urbaine.

④ Mutualisation et modernisation des écoles.

- Continuité de déploiement des Chromebook dans les écoles : 81 300€.

⑤ Coeur de ville mieux partagé.

- 45 000€ prévus pour aménagement et sécurisation du centre-ville, opération subventionnée par le Département à hauteur de 400 000€.

⑥ Rassemblements fraternels.

- Prévues au budget : Organisation du Téléthon et de la Saint HUBERT.